

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Au vu des dernières prérogatives confiées par l'Etat, la Fondation du patrimoine assure une réelle mission d'intérêt public.

Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat.

Elle dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale, grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Des délégués bénévoles départementaux sont au plus près des porteurs de projets.

### Mentions légales

\*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactives (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactives (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Donnez en un clic sur le site sécurisé :  
[www.fondation-patrimoine.org/51145](http://www.fondation-patrimoine.org/51145)  
Flashez-moi et retrouvez toutes les informations sur ce projet



### CONTACTS

**FONDATION DU PATRIMOINE**  
Délégation Bourgogne-Franche-Comté  
Maison du Bâtiment - BP 1239  
25 004 Besançon cedex  
Tél : 03 81 47 95 14  
[franchecomte@fondation-patrimoine.org](mailto:franchecomte@fondation-patrimoine.org)

**LE SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE MONTBENOIT**  
4 rue du Val Saugeais - 25650 Montbenoit  
03 81 38 62 10 - [syndicatpays@wanadoo.fr](mailto:syndicatpays@wanadoo.fr)

**L'ASSOCIATION LES AMIS  
DE L'ABBAYE DE MONTBENOIT**  
[abbaye.montbenoit25@orange.fr](mailto:abbaye.montbenoit25@orange.fr)



Photos © C. Verdun et Atelier Cairn

## FAITES UN DON



## RESTAURATION DE L'ABBAYE DE MONTBENOIT



## HISTORIQUE

L'Abbaye de Montbenoît située dans le Haut-Doubs, au cœur du Saugeais, entre Pontarlier et Morteau est, depuis la Révolution française, la propriété de 5 communes : Hauterive La Fresse, La Longeville, Montbenoît, Montflovin, Ville du Pont qui en assument la charge et l'entretien dans le cadre du Syndicat du Pays de Montbenoît.



Riche d'une histoire bientôt millénaire, l'Abbaye, fondée au XIIe siècle, a abrité, jusqu'en 1773, une communauté de chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont le rayonnement s'étendait bien au-delà des frontières du Saugeais.

Il faut pousser la porte de l'abbaye pour découvrir la nef élancée et sobre (XIIe-XIIIe), le chœur Renaissance à la magnifique voûte de style gothique flamboyant (XVIe), les stalles en chêne au riche décor sculpté (XVIe), le cloître (XIIe-XVe) dont le calme et la sérénité appellent à la méditation, la salle du chapitre et la cuisine des moines (XIIe).

L'abbaye, site classé aux Monuments historiques, a fait l'objet de multiples conservations au fil des siècles. Elle constitue un ensemble religieux médiéval remarquable. Elle est ouverte toute l'année aux visites guidées, menées conjointement par l'Office de Tourisme et, bénévolement, par l'association « Les Amis de l'Abbaye ». Le monument reçoit environ 9 000 visiteurs par an. Elle constitue, de ce fait, un pôle d'attraction majeur. L'Abbaye présente un intérêt pédagogique certain : accueil de scolaires et étudiants Elle est un lieu de formation et de sensibilisation pour les jeunes du secteur qui assurent les visites guidées pendant les vacances estivales.

Elle a une dimension culturelle : chaque année, concerts et expositions y sont organisés.

## LE PROJET

Aujourd'hui, sa survie nécessite des travaux conséquents au niveau du clocher et de la nef :



### Clocher :

Restauration des maçonneries de la tour du clocher.

Démontage et remontage d'un contrefort.

Reprise des maçonneries en remplaçant les joints ciment par des joints à la chaux.

Remplacement de pierres du parement.

### Nef :

Dépose de la couverture existante.

Renforcement de la charpente.

Mise en œuvre d'une couverture en tuiles plates.

Le coût estimatif des travaux est de 1 179 608 € HT

Nous faisons appel à votre générosité. En participant à la souscription ouverte avec la Fondation du patrimoine, vous serez les premiers acteurs de cette mobilisation pour sauver ce magnifique monument.

Ce patrimoine qui a été sauvegardé jusqu'à ce jour a besoin de nous afin qu'il continue à vivre pour les générations futures.



## BON DE SOUSCRIPTION

oui je fais un don pour soutenir la restauration de l'Abbaye de Montbenoît\*

Le montant de mon don est de : .....euros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu  de solidarité sur la fortune  sur les sociétés

Comment faire votre don ?

**Par internet : rapide et sécurisé**

[www.fondation-patrimoine.org/51145](http://www.fondation-patrimoine.org/51145)



**Par courrier : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de :**

«Fondation du patrimoine - Abbaye de Montbenoît»

**A l'adresse suivante :**

Fondation du patrimoine - Maison du bâtiment  
BP 1239 - 25004 Besançon Cedex

**Nom et prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Email :** .....

**Téléphone :** .....

**Le reçu fiscal est établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse du chèque.** Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. **Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir, et l'association, seront également destinataires; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre délégation.

**POUR LES PARTICULIERS**, votre don ouvre droit à une réduction : de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

**POUR LES ENTREPRISES**, réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.